

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 23

votants : 28

OBJET :

**RESTRUCTURATION
DES HUISSERIES DE
L'HÔTEL DE VILLE -
AUTORISATION DE
SIGNATURE DES
MARCHÉS DE
TRAVAUX**

L'an deux mil vingt et un,
le : **Lundi 07 juin**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} juin 2021.

PRESENTS : M. Philippe VAN-HOORNE, M. Pascal GUEUGNON,
Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Didier COUSIN, M. Jean-Marie
GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE, M. Lionel GONNET,
Mme Mireille NOGUET, Mme Nelly VIVIEN, Mme Nicole
GONDOUIN, M. Abdellah LHESSANI, Mme Marie-José MARTIN,
Mme Christine CHATEL, M. Pascal SAMSON, M. Mickaël MESNIL,
M. Cédric COQUELIN, M. Serge DELAVALLÉE, Monsieur Thierry
PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, Mme Isabelle
CLOUCHÉ, M. Philippe RONDEL, Mme Lucie CLOUARD et M. Gérard
LATINIER.

Absents ou excusés : Mme Charlene RENARD qui a donné pouvoir à
Mme Nathalie LENÔTRE, Mme Maryse BRIANCEAU qui a donné
pouvoir à Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Jean-Luc PAULHE qui
a donné pouvoir à M. Pascal GUEUGNON, Mme Véronique
LOUWAGIE qui a donné pouvoir à M. Philippe VAN-HOORNE,
Mme Fleur GOSSELIN qui a donné pouvoir à M. Lionel GONNET et
M. Stéphane CLOUET.

Monsieur Serge DELAVALLÉE a été nommé Secrétaire de
Séance.

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-
Préfecture :

le : **14 JUIN 2021**

Publié

le : **14 JUIN 2021**

Le Maire,



**Philippe
VAN-HOORNE**

Par délibération n°2020-60 du 16 novembre 2020, le Conseil
Municipal a autorisé Monsieur le Maire à solliciter une
subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL (Dotation de
Soutien à l'Investissement Local) - Plan de relance pour la
restructuration des huisseries de l'Hôtel de ville et à inscrire les
crédits correspondants au budget 2020.

Le montant des travaux avait été estimé à 347 734,50 € HT, soit
417 281,40 € TTC.

A ce titre, des crédits avaient été inscrits au budget 2020 à
hauteur de 417 300 € sur l'opération 92/2020.

Une subvention de 80 % avait été demandée, soit 278 187,60 €.

Par arrêté du 26 octobre 2020, une subvention de 269 000,00 €
a été attribuée à la Ville de L'AIGLE, soit 77,36 % de la dépense
éligible fixée à 347 734,50 € HT.

Une consultation a été lancée en mars 2021, sous forme de procédure adaptée, le marché étant constituée de 2 lots :

- Lot n°1 : Remplacement de menuiseries extérieures,
- Lot n°2 : Restauration de menuiseries extérieures ;

avec pour le lot n°1 différentes prestations supplémentaires éventuelles (P.S.E.) :

- P.S.E. n°1 : vitrages type « colonial »,
- P.S.E. n°2 : vitrages type « noble »,
- P.S.E. n°3 : châssis en chêne massif,
- P.S.E. n°4 : châssis en bois exotique (hôtel de police).

La date de remise des offres était fixée au 16 avril 2021 à 12 heures. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 7 mai 2021 pour examiner les offres reçues des entreprises suivantes :

- Ateliers FERIGNAC - Lots n°1 et n°2,
- Emmanuel GADEYNE - Lots n°1 et n°2,
- MOUSSET J.P & Fils - Lots n°1 et n°2.

Elle a retenu le classement des offres proposées dans le rapport d'analyse des offres, en précisant cependant que l'attribution des marchés ne pourrait intervenir qu'après réception de l'autorisation de travaux de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

La commission avait indiqué qu'au vu des éventuelles exigences architecturales de la DRAC, les entreprises ayant remis une offre pourraient être à nouveau sollicitées afin d'adapter leurs offres aux préconisations.

La DRAC a donné son accord sur les travaux à réaliser le 10 mai dernier avec une précision relative aux verres à utiliser. Au vu de l'autorisation délivrée, la prestation supplémentaire éventuelle (P.S.E. n°2) « Verres nobles » doit être retenue.

Ainsi, sur la base des critères de jugement des offres suivants :

- Prix : 40 %,
- Valeur technique : 50 %,
- Délais : 10 %,

en retenant pour le lot n°1 l'offre de base et la P.S.E. n°2 et pour le lot n°2, l'offre de base,

le classement des offres est présenté en page suivante :

LOT n° 1 + PSE2	ATELIERS FERIGNAC	E. GADEYNE	J.P. MOUSSET
Note prix (40 pts)	28,10	40,00	26,17
Mémoire technique (50 pts)	46,67	36,67	30,00
Délais (10 pts)	10,00	10,00	0,00
Note finale (/100 pts)	84,77	86,67	56,17
CLASSEMENT	2	1	3
LOT n° 2	ATELIERS FERIGNAC	E. GADEYNE	J.P. MOUSSET
Note prix (40 pts)	10,75	40,00	22,46
Mémoire technique (50 pts)	46,67	36,67	30,00
Délais (10 pts)	10,00	10,00	0,00
Note finale (/100 pts)	67,41	86,67	52,46
CLASSEMENT	2	1	3

Il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise GADEYNE. Ainsi, le coût des travaux s'établit à :

Lot n°1 – Offre de base : 321 811,00 € HT
P.S.E. n°2 : 59 083,00 € HT
Lot n°2 – Offre de base : 9 838,00 € HT
soit un total de : 390 732,00 € HT.

Il convient d'y ajouter les frais suivants :

Maitrise d'œuvre : 37 119,54 € HT
(9,5 % du montant HT des travaux)
Diagnostics : 8 184,00 € HT
Mission SPS : 7 800,00 € HT
Divers et imprévus : 15 000,00 € HT.

Le total de cette opération atteint donc 458 835,54 € HT, soit 550 602,65 € TTC.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

- **APPROUVE l'inscription de crédits supplémentaires lors de la prochaine décision modificative sur le budget 2021 à hauteur de 133 303,00 € sur l'opération 92/2020 ;**
- **DÉCIDE d'ATTRIBUER les marchés de travaux à l'entreprise GADEYNE aux conditions définies ci-dessus ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents y afférant.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,



(Handwritten signature in blue ink)

Philippe VAN-HOORNE